

COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLÉMY

Avis d'insertion dans la presse

Enquête publique relative à l'aliénation de chemins d'exploitation (ex chemins AFR) et de chemins ruraux (en totalité ou partiellement) situés dans plusieurs secteurs de la commune.

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté municipal du 16 août 2018, une enquête publique aura lieu en mairie de St Barthélémy pendant 16 jours consécutifs du lundi 1^{er} octobre 2018 au mardi 16 octobre 2018 inclus portant sur l'aliénation de chemins d'exploitation (ex chemins AFR) et de chemins ruraux (en totalité ou partiellement) situés à :

- Kercadio chemins d'exploitation cadastrés ZV 18 et ZV 19
- Cosporh chemin d'exploitation cadastré ZB 74
- Bodrain une partie du chemin d'exploitation cadastré ZB 65
- Talforêt Haut une partie du chemin d'exploitation cadastré ZD 11 et une partie du chemin rural n° 27
- Le Resto chemin d'exploitation cadastré ZT 10
- Govéro chemin d'exploitation cadastré ZH 13 et une partie du chemin rural n° 43
- Kerru chemin d'exploitation cadastré ZK 16
- Kerhel chemin d'exploitation cadastré ZO 28
- St Corentin chemin d'exploitation cadastré ZI 2
- St Guen une partie du chemin d'exploitation cadastré ZC 26 et une partie du chemin rural
- Les Saules chemins d'exploitation cadastrés ZM 55 et ZM 57
- Guernic St Fiacre chemin d'exploitation cadastré ZN 48 et une partie du chemin rural n° 50
- Kerhuilic chemin rural n° 67
- Kernicol une partie du chemin rural n° 30
- Guerdoaric une partie du chemin rural n° 32

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés à la mairie pendant la durée de l'enquête. Le dossier est également consultable sur le site internet <http://www.saint-barthelemy56.net> Toute personne pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre, chaque jour ouvrable, aux heures d'ouverture de la mairie, à savoir : lundi jeudi et samedi de 9h à 12h, mardi mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur par mail (accueil.mairie.saintbarth@orange.fr) ou par voie postale (MAIRIE – rue de la Mairie – 56150 ST-BARTHELEMY) avant la date de clôture de l'enquête.

Madame GUILLAUME Josiane, commissaire enquêtrice nommée, recevra en personne les observations des intéressés à la mairie de St-Barthélémy le lundi 1^{er} octobre 2018 de 9h à 12h et le mardi 16 octobre 2018 de 14h à 17h.

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui le transmettra, dans un délai d'un mois, au Maire, avec ses conclusions. Ses conclusions seront alors tenues à la disposition du public en mairie durant une année.